

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 17 décembre 2025 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité, formant quorum sous la présidence de Monsieur André Gagné, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDRÉ GAGNÉ, MAIRE  
MONSIEUR RÉGIS FRANCOEUR, CONSEILLER  
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER  
MONSIEUR MARIO SOUCY, CONSEILLER

ABSENTS : MADAME JOSÉE LEBLANC, CONSEILLÈRE  
MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER  
MADAME JOHANNE DESCHÈNES, CONSEILLÈRE

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, est également présent et agit à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi en vigueur.

L'avis public a été publié conformément à la Loi en vigueur.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-10**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-11**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a participé à l'élaboration des prévisions des revenus et des dépenses pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter les revenus prévus pour l'exercice financier 2026 de la Municipalité de Sainte-Félicité la somme ***de deux-millions-trente-huit-mille-trois-cent-soixante-huit-dollars (2,038,368\$)***, les revenus étant répartis comme suit :

REVENUS	
Taxe foncière générale et spéciale	861,125\$
Compensations tenant lieu de taxes	402,614\$
Paiement tenant lieu de taxes	17,673\$
Autres services rendus, recettes	82,468\$
Transferts inconditionnels	194,115\$
Transferts conditionnels	480,373\$
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>	<b>2,038,368\$</b>

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2026 de la Municipalité de Sainte-Félicité, totalisant la somme ***de deux-millions-trente-huit-mille-trois-cent-soixante-huit-dollars (2,038,368\$)***, les dépenses étant réparties comme suit :

DÉPENSES	
Administration générale	361,022\$
Sécurité publique	316,518\$
Transport routier	523,762\$
Hygiène du milieu	341,011\$
Santé et bien-être	8,000\$
Urbanisme, aménagement, développement	58,115\$
Loisirs et culture	129,134\$
Frais de financement	300,806\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b>2,038,368\$</b>

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 à chaque adresse civique de la Municipalité de Sainte-Félicité et sur le site internet de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-12**

**ADOPTION-PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a préparé un *Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028* suivant :

**PTI**  
**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
**2026-2027-2028**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

La publication du présent document expliquant le programme triennal des immobilisations est faite en conformité avec les dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours de trois (3) prochaines années ainsi que les modes de financement possibles. Veuillez prendre note que la présentation a été simplifiée et uniformisée afin d'en faciliter la compréhension.

INVESTISSEMENTS	2026	2027	2028	Municipalité	Programme
Travaux d'asphaltage dans certains secteurs	150,000\$	150,000\$	150,000\$	Budget	Programme à la voirie locale-MTQ
Acquisition d'équipements de déneigement	34,000\$	33,000\$	33,000\$	Budget	
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>184,000\$</b>	<b>183,000\$</b>	<b>183,000\$</b>		

1.-Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité.

2.-Les montants indiqués sont des estimations.

3.-Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité.

4.-Le programme d'aide à la voirie locale du Ministère des transports du Québec reste à confirmer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-13**

**ADOPTION-DÉPÔT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150 ÉTABLISANT LES TAUX DE TAXATION, LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS, LE SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 de la Municipalité de Sainte-Félicité ont été étudiées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de 2,038,368\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 02 décembre 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 150 établissant les taux de taxation, la rémunération des élus, le salaire des employés de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier 2026 a été présenté par le conseiller, Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois, lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le dépôt du projet de règlement numéro 150 établissant les taux de taxation, la rémunération des élus, le salaire des employés de la Municipalité de Sainte-Félicité pour

l'exercice financier 2026 dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**AVIS DE MOTION**

**RÉGLEMENT NUMÉRO 150 ÉTABLISANT LES TAUX DE TAXATION, LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS, LE SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Monsieur le conseiller, Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 150 établissant les taux de taxation, la rémunération des élus, le salaire des employés de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier 2026.

Le règlement a pour objet :

- \*De fixer le taux de la taxe foncière;
- \*De fixer le taux de la taxe spéciale;
- \*De fixer le tarif de compensation pour les services d'aqueduc;
- \*De fixer le tarif de compensation pour les services d'égoûts;
- \*De fixer le tarif de compensation pour les services d'assainissement des eaux usées;
- \*De fixer le tarif de compensation pour la cueillette des ordures;
- \*De fixer le tarif pour la vidange des fosses septiques;
- \*De fixer le tarif pour l'ouverture et/ou fermeture de valve d'eau pour les immeubles;
- \*De fixer le taux d'intérêts sur les taxes dues;
- \*De hausser la rémunération des élus à 2% selon le règlement établit;
- \*De hausser le salaire des employés municipaux à 2% pour 2026.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, l'ordre du jour étant épousé et la séance est levée à 19h19.

*Je, soussigné, André Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

ANDRÉ GAGNÉ  
MAIRE

---

YVES CHASSÉ, GMA  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER